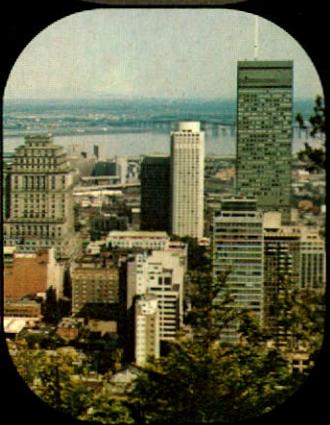
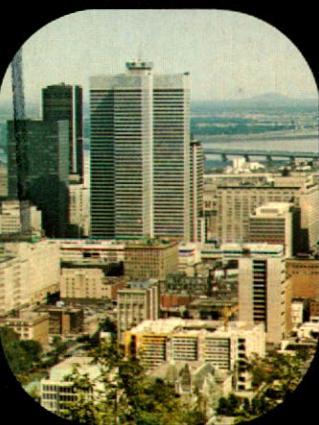
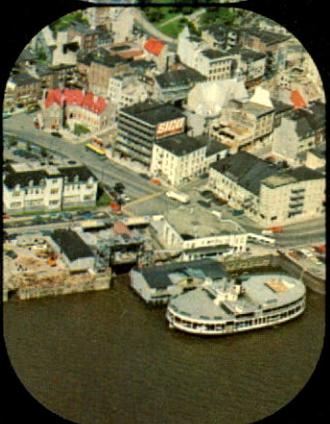
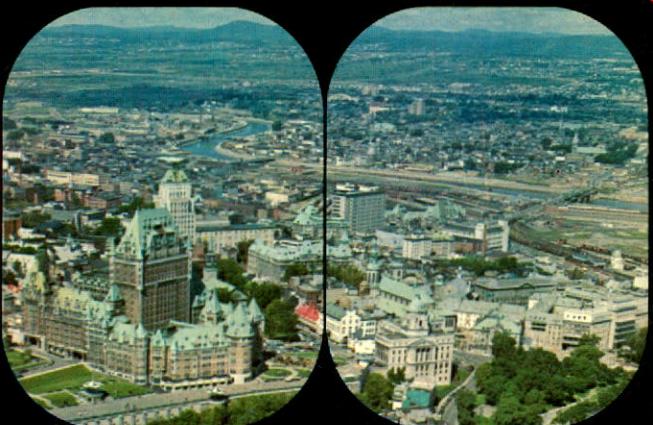


Rapport Annuel 1971

La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins





**QUARANTIÈME RAPPORT ANNUEL
DE LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC
DES CAISSES POPULAIRES
DESJARDINS POUR L'ANNÉE
TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1971**

Conseil d'administration

ÉMILE GIRARDIN, président
(*Union régionale de Montréal*)

FRANÇOIS LA ROCHE, vice-président
(*Union régionale de Chicoutimi*)

JEAN-MARIE OUELLET, secrétaire
(*Union régionale de Québec*)

PAUL-ÉMILE CHARRON, directeur général

J.-ROLAND BELLEMARE
(*Union régionale de Trois-Rivières*)

HENRI-PAUL TRUDEL
(*Union régionale de Trois-Rivières*)

RENÉ CROTEAU
(*Union régionale de Québec*)

J.-GAUDIOSE HAMELIN
(*Union régionale de Montréal*)

ADRIEN BERNARD
(*Union régionale de Gaspé*)

LÉO DUBÉ
(*Union régionale de Gaspé*)

RENÉ DUPONT
(*Union régionale de Sherbrooke*)

ROGER ROY
(*Union régionale de Sherbrooke*)

GÉRARD ROUSSEL
(*Union régionale de Rimouski*)

GEORGES-A. BOUCHARD
(*Union régionale de Rimouski*)

ARMAND PARENT
(*Union régionale de Chicoutimi*)

MAURICE PERREAU
(*Union régionale de l'Ouest-Québecois*)

LIONEL MÉNARD
(*Union régionale de l'Ouest-Québecois*)

NAPOLÉON MACKAY
(*Union régionale de Saint-Hyacinthe*)

GASTON ST-ROCH
(*Union régionale de Saint-Hyacinthe*)

NORMAND LEMIRE
(*Union régionale de Joliette*)

ALBERT LAJOIE
(*Union régionale de Joliette*)



LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS 1932-1972

ASSIS :

M^e CHARLES CIMON, *avocat-conseil*;
 M. ALFRED ROULEAU, *président de l'Assurance-Vie Desjardins et de La Sauvegarde*;
 M. GAUDIOSE HAMELIN, *Union régionale de Montréal*;
 M. PAUL-ÉMILE CHARRON, *directeur général*;
 M. ÉMILE GIRARDIN, *président*;
 M. FRANÇOIS LAROCHE, *vice-président, Union régionale de Chicoutimi*;
 M. RENÉ CROTEAU, *Union régionale de Québec*;
 M. JEAN-MARIE OUELLET, *secrétaire, Union régionale de Québec*;
 M. GASTON ST-ROCH, *Union régionale de Saint-Hyacinthe*.

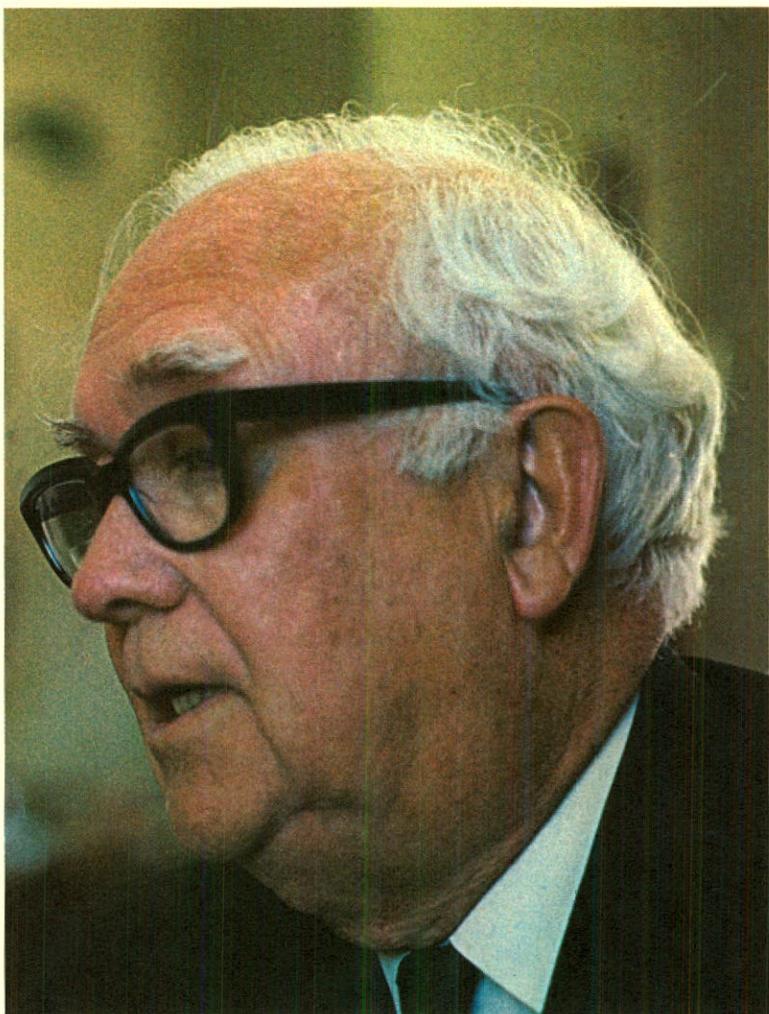
DEBOUT :

M. JEAN-MARIE COUTURE, *directeur général de la Société de Fiducie du Québec*;
 M. GÉRARD ROUSSEL, *Union régionale de Rimouski*;
 M^e ROBERT GIROUX, *secrétaire-adjoint*;
 M. MAURICE PERREAULT, *Union régionale de l'Ouest-Québecois*;
 M. ADRIEN BERNARD, *Union régionale de Gaspé*;
 M. GÉRARD BARBIN, *directeur général de l'Institut Coopératif Desjardins*;
 M. J.-ROLAND-BELLEMARE, *Union régionale de Trois-Rivières*;
 M. HENRI-PAUL TRUDEL, *Union régionale de Trois-Rivières*;
 M. GEORGES-A. BOUCHARD, *Union régionale de Rimouski*;
 M. ALBERT LAJOIE, *Union régionale de Joliette*;
 M. LIONEL MÉNARD, *Union régionale de l'Ouest-Québecois*;
 M. ARMAND PARENT, *Union régionale de Chicoutimi*;
 M. FRANÇOIS RICHARD, *Union régionale de Montréal*;
 M. NAPOLEON MACKAY, *Union régionale de Saint-Hyacinthe*.

ÉTAIENT ABSENTS AU MOMENT DE LA PRISE DE LA PHOTO :

MM. ROGER ROY ET RENÉ DUPONT *de l'Union régionale de Sherbrooke*;
 M. NORMAND LEMIRE, *Union régionale de Joliette*;
 M. YVAN COUTURIER, *Union régionale de Gaspé*;
 M. FRANÇOIS ADAM, *président de la Société d'Assurance des Caisse populaires et de La Sécurité*.

Message du président



Chers collègues,

Je me sentirais très confus de reparaître devant cette assemblée après avoir annoncé ma retraite, l'an dernier, si vos délégués au Conseil d'administration n'avaient insisté pour que je conserve la présidence jusqu'à la restructuration de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins. Actuellement nous nous rapprochons de ce but. Voici un bref historique du cheminement du projet d'intégration.

L'Association Coopérative Desjardins, un jour de congrès, s'est posé la question si elle devait nécessairement conserver cent pour cent des actions qu'elle possédait dans les corporations fondées ou acquises. Un comité fut alors formé et, le 20 janvier 1970, ce comité d'étude déposait son rapport complet sur les investissements du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

L'étude de ce rapport allait nécessiter plusieurs réunions dont la tenue de deux colloques, les 20 et 21 février, puis les 8 et 9 juin 1970. À ce dernier colloque, il fut décidé que la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins serait l'organisme de coordination qui modifierait ses règlements, afin de donner une représentation à des délégués des Institutions. Un comité de cinq membres reçut le mandat de donner suite aux vœux du colloque et de soumettre un rapport aux organismes participants : la Fédération, les Unions régionales, le Comité de coordination, l'Association Coopérative Desjardins et les autres Institutions du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

Il fut aussi convenu que quelques représentants des Institutions seraient invités, entre-temps, à siéger, avec voix consultative, au Conseil d'administration de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

Puis, les membres du Comité d'intégration et les conseillers juridiques se mirent à la tâche et ont élaboré les grandes lignes de la loi 91 qui fut sanctionnée, le 23 décembre 1971. Tous les Conseils d'administration intéressés avaient préalablement accepté les principes du projet de loi.

« Cette loi », d'après les notes explicatives, « permet à des corporations déjà reliées à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, mais qui ne sont pas des fédérations de Caisses, d'en devenir membres et de participer au processus de décision de la Fédération de Québec, laquelle est assurée d'une représentation majoritaire de ses fédérations membres tant au Conseil d'administration qu'à l'assemblée générale ».

L'article 10 de la loi « constitue une corporation à fonds social sous le nom de « Société d'Investissements Desjardins », société ayant pour objet d'administrer un fonds d'investissement et de régie par la deuxième partie de la loi des Compagnies, sous réserve des dispositions de la loi, laquelle prévoit la constitution du fonds social, du Conseil d'administration et de l'assemblée générale de la Société ».

Le Comité d'intégration a tenu par la suite plusieurs réunions pour élaborer les nouveaux règlements de la régie interne de la Fédération de Québec élargie. Ces nouveaux règlements ont été étudiés et approuvés par les administrateurs de la Fédération de Québec, par ceux des Unions, de l'Association Coopérative Desjardins et des Institutions. Il reste la sanction de l'Assemblée générale spéciale.

Activités

Les problèmes suscités par l'intégration n'ont pas empêché les dirigeants des Unions régionales et de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins de maintenir une propagande et une surveillance efficaces. Dans les Unions régionales, les congrès locaux ont permis des réflexions sur le véritable rôle social et économique de la Caisse populaire dans la communauté. Chaque congrès a réalisé parfaitement le programme élaboré.

En 1970, l'Union régionale de Trois-Rivières avait profité des fêtes de son cinquantenaire pour établir de précieux contacts avec ses Caisses affiliées ; en 1971, ce fut l'Union de Québec qui, à l'occasion de son cinquantenaire, s'est donné la tâche de parcourir son immense territoire, afin d'y rencontrer ses Caisses dans leur propre milieu.

Le dévoilement du monument Alphonse Desjardins, le 18 septembre dernier, a terminé le programme de ces magnifiques festivités. Le président de l'Union régionale de Québec, M. Jean-Marie Ouellet, me permettra de rappeler quelques-unes de ses paroles : « Aujourd'hui donc, dit-il, nous rendons hommage à Alphonse Desjardins, lévisien, qui a voulu contester la société d'une façon positive et constructive en lui fournissant des outils, des instruments capables d'assurer son épanouissement social et sa libération économique. Cette initiative a prouvé que quand un peuple prend en main sa destinée et travaille dans un véritable esprit de coopération, il ne peut que récolter des fruits bienfaisants de ses efforts ».

À mon tour, j'avais l'avantage d'ajouter dans mon allocution : « Cette auguste image accueillera les coopérateurs qui entreront dans la Cité Desjardins. Elle rappellera les enseignements du fondateur, elle imposera le respect aux innovateurs qui ont tendance à renier le passé, à tout démolir sous prétexte qu'il faut améliorer. Ne pouvant saisir les objectifs principaux de l'œuvre ou ne pouvant s'adapter eux-mêmes à ces objectifs, certains sont portés à accuser l'institution et à la prétendre dépassée ».

Lors du banquet qui suivit, je prononçais ces mots qui complétaient ma pensée : « Si nous voulons progresser constamment et conserver le prestige de la Caisse populaire, nous devons accepter de nouvelles idées ou suggestions, afin de participer davantage à l'expansion économique du milieu. De plus, les Caisses populaires doivent faire valoir la qualité de leurs services à leurs membres. Une condition est essentielle : il faut que l'entente soit parfaite entre les Unions, il faut que l'accord se fasse sur le but à poursuivre, sur l'idéal vers lequel s'achemine la Caisse populaire, sur l'emploi des moyens propres à provoquer et à soutenir l'effort des dirigeants ».

Taxation

Je voudrais rendre un témoignage à la compétence des membres de l'équipe qui ont représenté les Caisses populaires auprès des autorités fédérales au sujet de la taxation. M. Paul-Émile Charron qui les a dirigés et moi même qui les ai vus à l'œuvre sommes fiers de leurs attitudes, de leurs interventions et des résultats obtenus. Ce qui ne diminue en rien les mérites des autres partenaires avec qui ils ont travaillé et qui, à certains moments, ont fait d'utiles interventions.

Dans le passé, la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins avait participé à la présentation de mémoires concernant la taxation des Caisses populaires devant les Commissions suivantes qui ont déposé des rapports : McDougall (1945), Porter (1964), Bélanger (1965), Carter (1967), Parizeau (1969), Livre blanc sur la fiscalité (1969). Nos spécialistes pourront vous dire comment ces différentes Commissions ont perçu l'œuvre des Caisses populaires et vous fournir tous les détails relatifs aux implications de la nouvelle Loi (C-259).

Les études révélèrent que nous étions alors peu connus à Ottawa et que, dû à ce fait, le projet de loi C-259 comportait plusieurs problèmes.

Nos spécialistes m'en soulignent quelques-uns :

- La définition d'une Caisse était inadéquate,
- La déductibilité des bonis sur capital social n'était pas explicite,
- Les pouvoirs de placement risquaient d'être limités,
- Les Caisses étaient appelées à payer à brève échéance un taux d'imposition de 50%,
- Les règles transitoires étaient imprécises et laissaient déjà voir des problèmes aigus au niveau de plusieurs Caisses populaires,
- Les Caisses centrales étaient peu protégées et rapidement assimilées aux grandes entreprises.

Ces points de litige furent :

- Étudiés avec les hauts fonctionnaires du Ministère des finances,
- Discutés avec le Cabinet du Premier Ministre,
- Présentés officiellement au Ministre des finances,
- Décrits par lettre à tous les députés canadiens,
- Discutés au caucus des députés libéraux du Québec,
- Présentés au caucus québécois du Crédit social,
- Discutés à deux reprises au caucus libéral national, chargé d'établir la politique du gouvernement,
- Discutés avec le Comité consultatif du Sénat canadien.

La logique de l'argumentation fut reconnue par tous et, dans trois séries d'amendements, le gouvernement acceptait nos demandes. La définition d'une Caisse populaire était élargie. Les bonis sur capital social sont officiellement déductibles. Les règles transitoires ont été précisées. Les Caisses centrales sont couvertes par les amendements apportés. Le taux d'imposition sera de 25% au cours des premières années et demeurera à 25% (au lieu de 50%) aussi longtemps que les réserves n'atteindront pas 5% du passif dépôt.

Ces résultats ont pu être obtenus grâce à une concertation nationale où chacune des Caisses d'épargne et de crédit a été présente directement ou indirectement derrière la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins. Nos remerciements à tous les députés qui ont participé à ces débats et particulièrement aux députés du Québec qui ont joué pleinement leur rôle dans l'étude de cette question.

Ayant participé à la première bataille sur la première ligne de feu, en 1945, et ayant participé aux dernières discussions sur le sujet, en 1971, j'ai cru qu'il me revenait de rappeler quelques étapes du chemin parcouru.

Rétrospectives

J'ai donc vécu ces luttes passées et j'ai comparu devant ces commissions avec le Commandeur Cyrille Vaillancourt qui fut un ardent et un

habile défenseur de nos droits et de nos priviléges. J'ai aussi participé activement à une refonte complète de la loi des Caisses d'épargne et de crédit en 1963, à des amendements majeurs en 1968, en 1970 et à un dernier en 1971. De plus, j'ai assisté à deux révisions du règlement de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins. C'est dire que les Caisses populaires Desjardins se sont adaptées aux besoins de l'heure ; qu'elles ont accepté de bonne grâce toutes les suggestions valables sans, toutefois, se laisser manœuvrer par des irresponsables.

Conclusion

Vous ne serez pas étonnés si mon dernier message diffère un peu de ceux que j'ai eu l'honneur de vous donner aux assemblées générales annuelles depuis 14 ans. Vous savez que c'est en mai 1958 que je fus élu président de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins bien que dès septembre 1957, ma fonction de vice-président m'ait fait présider le congrès et continuer ensuite à remplacer le président, M. Abel Marion, que la maladie empêchait de remplir sa fonction.

C'est donc avec un regret profond que je quitte la présidence. Vous m'avez témoigné une telle confiance et accordé un si généreux appui, que rien ne pourra effacer le souvenir de toutes ces heures passées tant aux Unions régionales, à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, qu'aux Institutions du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

N'avons-nous pas toujours cherché à développer des attitudes franches au cours des délibérations ? N'avons-nous pas toujours réprouvé les mesquineries ? En coopération, il faut se sentir les uns près des autres, il faut que les divergences de vues se règlent entre nous par des concessions mutuelles.

Souhaitons que l'esprit de solidarité subsiste et que la plus étroite collaboration se resserre encore davantage pour le plus grand bien de nos Caisses populaires.

Réfléchissons sur le sens du mot autonomie, synonyme de liberté. La liberté appelle la responsabilité. De même, l'autonomie appelle la responsabilité qui s'exerce dans la solidarité. Quand des membres s'unissent librement et mettent leurs épargnes en commun pour satisfaire des besoins personnels ou communautaires, ils ne s'aliènent aucun droit en délégant à des administrateurs le pouvoir d'administrer leur Caisse populaire. Ces membres deviennent ainsi solidaires les uns des autres.

Chaque Caisse populaire a sa personnalité juridique et dispose de ses moyens propres, mais son action n'est pas isolée. Cette action s'appuie sur une étroite collaboration avec les autres Caisses affiliées, ce qui donne au groupe, à l'Union, à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, une force dont bénéficient toutes les Caisses populaires.

C'est cela, la solidarité !

Permettez-moi un survol rapide entre 1957 et 1971. En 1957, les 1,172 Caisses n'avaient pas leur millionième sociétaire, mais nous étions fiers d'afficher le demi-milliard d'actif, grâce à une augmentation annuelle de \$44 millions.

En décembre 1971, les membres dépassent 2,600,000 et l'actif global \$2,551,000,000. avec une augmentation annuelle de \$415 millions.

Les augmentations annuelles de 1957 sont aujourd’hui les augmentations mensuelles des Caisses populaires. Quant aux prêts, je laisserai au directeur général le soin de vous en parler.

La coopération met entre les mains des coopérateurs le pouvoir économique et financier de satisfaire certains besoins personnels et communautaires. Bien qu’une décentralisation des épargnes permette de mieux satisfaire les besoins des membres tout en stimulant leur participation motivée, l’expérience nous a appris qu’une certaine concentration financière s’avère nécessaire à des paliers supérieurs.

Le fonctionnement à la fois harmonieux et efficace d’un mouvement bien structuré exige une vive conscience de l’unité et de la solidarité à tous les niveaux. C’est une structure qui repose sur les membres qui sont les propriétaires, les usagers et les bénéficiaires de tout ce réseau : Caisses, Unions, Fédération, Institutions.

Ce sont les objectifs qui ont inspiré les administrateurs des Unions, de la Fédération de Québec et des Institutions dans les études qui ont abouti à une nouvelle structure organique, afin d’assurer une direction unique et une meilleure coordination des opérations entre les composantes du Mouvement.

Ils poursuivent les mêmes objectifs que les dirigeants des quatre Unions régionales qui ont fondé, il y a quarante ans, soit le 25 février 1932, la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins. Les Unions régionales de Québec, de Trois-Rivières, de Montréal et de Gaspé, les seules existantes à ce moment-là, se groupaient en une Fédération provinciale, pour coordonner leur activité, s’assurer l’unité de pensée, une direction unique, une plus grande efficacité de leur action. J’ai eu l’avantage d’être associé à cette fondation de la Fédération provinciale que n’avait pu réaliser le fondateur avant son décès en 1920 et qui a permis la survie de notre mouvement en garantissant son unité et en lui donnant l’élan nécessaire à son expansion.

Les délégués des Unions à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins seront appelés à étudier et à adopter la nouvelle constitution. Les Institutions seront ensuite admises comme membres de la Fédération de Québec élargie.

Je rends hommage aux administrateurs de la Fédération de Québec, à ceux des Unions et des Institutions pour le magnifique esprit de compréhension et de solidarité dont ils ont fait preuve au cours de ces réunions d’étude et dans toute cette opération qui concourra, c’est mon vœu le plus ardent, à assurer l’unité de pensée et l’unité d’action, je le répète, au sein de notre Mouvement selon notre devise : « S’unir pour servir ».

Je salue les membres du personnel de cadre de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins et au nom du Conseil d’administration, je leur dis notre satisfaction pour leurs bons services, pour leur inlassable dévouement. Chaque directeur de service a donc droit à notre appréciation. Je remercie le directeur général de son support indéfectible. C’est un apôtre de la coopération.

La coopération tire sa puissance et sa fécondité dans la solidarité. C’est mon dernier mot. Soyons à jamais unis, soyons à jamais solidaires dans la poursuite des objectifs de notre Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

Mission terminée.

Émile Girardin, *président*.

Message du directeur général



Actif

Nos Caisses populaires affiliées ont connu, en 1971, une autre année exceptionnelle de croissance. En effet, elles ont vu le nombre de leurs membres passer de 2,500,000 à 2,650,000, et leurs actifs croître de \$415 millions pour atteindre \$2 milliards 551 millions au 31 décembre 1971. C'est là un taux de croissance de 19.5%. Cette croissance annuelle de \$415 millions est évidemment un sommet que nous n'avions jamais atteint.

Vous êtes sans doute intéressés à connaître le rythme de croissance de l'actif des autres institutions financières au Canada en 1971. Les dernières statistiques disponibles indiquent une croissance de 16.7% dans les banques à charte, de 12.7% dans les sociétés de fiducie, de 11.1% dans les sociétés de prêts hypothécaires et une diminution de 1.4% dans les sociétés de financement des ventes et de crédit à la consommation. Notre croissance exceptionnelle est partagée uniquement par les autres caisses d'épargne et de crédit qui, au niveau canadien, enregistraient en septembre dernier une croissance de 20.5%.

Notre croissance est d'autant plus significative qu'elle ne repose pas sur des dépôts en monnaie étrangère, ni sur des dépôts gouvernementaux mais bien sur des dépôts venant de nos membres, de citoyens québécois. Si cette caractéristique rend cette croissance plus méritoire, elle ne diminue pas nos responsabilités, loin de là. Aussi, serait-il intéressant à cet égard de regarder d'où vient cette croissance et de voir comment nous l'avons utilisée.

Capital social

Le capital social fut une première source de croissance en 1971. En 1970, notre capital social avait diminué de \$11 millions ; en 1971, il a augmenté de \$28 millions ou 16.3%.

L'expérience des dix dernières années nous indique que notre capital social se développe quand il reçoit un intérêt supérieur à l'intérêt que nous offrons aux autres formes d'épargne et qu'il diminue lorsque l'intérêt qu'il reçoit est inférieur à l'intérêt offert à l'épargne sans opération. La croissance du capital social de \$28 millions en 1971 ne fait que confirmer l'expérience des années antérieures. Le taux de boni sur capital social fluctue peu ; il rapporte bon an mal an 6% d'intérêt et même un peu plus. Lorsque le rendement des autres formes d'épargne baisse à des taux inférieurs au taux traditionnel offert au capital social, les gens habiles se dépêchent de souscrire du capital social ; les mêmes gens habiles retireront leur capital social lorsque les rendements des autres formes d'épargne lui seront supérieurs. Il y aurait lieu de s'interroger quant à son rôle d'épargne stable recevant une rémunération non reliée aux fluctuations du marché financier.

L'épargne

L'épargne dans les Caisses populaires Desjardins a augmenté de \$356 millions, soit 19.4% en 1971. En chiffres absolus et en pourcentage c'est une croissance inégalée au cours des 25 dernières années.

Considérant cette croissance selon ses sources, nous réalisons que 42% de notre croissance en 1971 est attribuable aux dépôts à terme, 37% à l'épargne ordinaire (retirable par chèque) et 21% à l'épargne stable. En regard de ces chiffres, il est intéressant de noter que 89% de la croissance de l'épargne personnelle bancaire vient de l'épargne retirable par chèque et que l'augmentation de l'épargne bancaire stable est fortement compensée par la diminution de l'épargne à terme venant des individus.

C'est peut-être en analysant les rythmes de croissance des différentes formes d'épargne que l'on peut le mieux réaliser les changements vécus en 1971. Durant la dernière année, nos dépôts à terme ont augmenté de 37% tandis que les banques voyaient se réduire de 8% leurs dépôts à terme venant des individus, et les sociétés de fiducie augmentaient les leurs de 8% seulement. Si on tient compte du fait qu'en 1970 les banques avaient augmenté ces mêmes dépôts à terme de 25%, on réalise que 1971 fut pour elles une année de changement de politique dans les dépôts à terme.

Du côté de l'épargne personnelle retirable par chèque, les trois institutions financières ont connu une croissance presque semblable, à savoir 11% dans les Caisses populaires, 9% dans les banques à charte et 13% dans les sociétés de fiducie.

Les Caisses populaires et les sociétés de fiducie ont aussi connu une croissance presque identique de leur épargne stable (sans opération), à savoir 34% et 35% ; les banques à charte, par contre, n'ont connu qu'une croissance de 14% à ce poste.

L'explication de ces tendances contradictoires nous paraît reposer sur les taux d'intérêt offerts aux différentes formes d'épargne par les différentes institutions financières.

Au 31 décembre dernier, l'épargne ordinaire dans les Caisses populaires rapportait un intérêt variant entre 2% et 7%. Le plus grand nombre de Caisses populaires offraient 3% d'intérêt et la moyenne pondérée était de 3.28%. À la même date, les banques à charte offraient 2 $\frac{3}{4}$ % d'intérêt pour la même forme d'épargne.

L'épargne stable pour sa part obtenait dans les Caisses populaires, en décembre dernier, un rendement variant entre 2.5% et 7%. Le taux le plus utilisé était 5% et le rendement moyen pondéré était 5.33%. À la même date les banques offraient 4% d'intérêt pour cette forme d'épargne.

Quant aux taux d'intérêt payés sur l'épargne à terme, l'analyse est plus complexe. Qu'il nous suffise de mentionner que le taux le plus utilisé était, dans les Caisses populaires, de 7% et cela, peu importe la longueur du terme, c'est-à-dire aussi bien pour l'épargne ayant un terme de moins d'un an que pour l'épargne ayant un terme de 5 ans. À la même date, les banques offraient des taux variant de 5% à 7% selon la durée des dépôts, le taux de 7% s'appliquant uniquement aux dépôts de 3 ans et plus.

Il est donc évident qu'en 1971 les Caisses populaires Desjardins ont offert des taux d'intérêt supérieurs aux autres institutions financières, particulièrement aux banques à charte. C'est certes un facteur important dans notre croissance.

1971 fut une année où l'argent était abondant et difficile à placer. Face à ce phénomène, les banques à charte ont réduit leurs taux d'intérêt à l'épargne. Nous avons aussi réduit nos taux d'intérêt mais d'une façon moins importante, et nous avons mis beaucoup de temps à le faire. Nous avions été lents à hausser nos taux d'intérêts en 1967-68, nous avons présentement de la difficulté à les baisser. Notre mouvement manque de souplesse pour suivre les fluctuations économiques.

Placements

Mais qu'avons-nous fait avec ces augmentations d'épargne et de capital social ? Le poste de nos actifs qui s'est le plus développé en 1971 fut nos placements. Au cours de la dernière année, nous avons ajouté \$206 millions à notre portefeuille consolidé de placements, soit une croissance de 32%. Ce chiffre de \$206 millions indique uniquement l'augmentation nette de notre portefeuille. Si on tient compte des obligations échues ou échangées on peut établir que les nouveaux achats autorisés par le Service des Placements sont de l'ordre de \$500 millions. Nous finissons l'année avec un portefeuille de \$856 millions. Compte tenu des \$217 millions en caisse, c'est plus d'un milliard de dollars que nous avons en réserves primaires, secondaires et auxiliaires. Face à un tel chiffre, nous sommes certes d'accord pour reconnaître la nécessité de grouper nos forces pour nous assurer que ces réserves considérables nous donnent toujours les meilleures liquidités et les meilleurs rendements tout en nous permettant d'avoir un impact important sur l'activité économique québécoise.

Dans ce sens, le Service des Placements a soumis au conseil d'administration un rapport intitulé « La politique des placements ». Il a collaboré étroitement avec le comité des placements pour promouvoir le projet d'un fonds commun pour l'administration des réserves primaires. Nous soulignons avec satisfaction l'établissement des fonds communs des Caisses populaires de l'Union régionale de Montréal et de l'Union régionale de Québec.

Dans un domaine connexe mais différent, le Service des Placements a étudié et fait des recommandations sur des projets spéciaux d'investissements, notamment dans le cas de financements particuliers de coopératives.

Prêts hypothécaires

Le second poste de nos actifs qui s'est le plus développé en 1971 fut celui des prêts hypothécaires. Au cours de l'année, les Caisses populaires ont effectué environ 37 000 prêts hypothécaires pour une valeur totale de \$279 millions. Il en est résulté une augmentation nette de nos prêts en cours de \$129 millions, soit une croissance de 18%. C'est là un autre record de croissance.

Les banques à charte ont aussi investi dans ce marché et ont augmenté leurs prêts hypothécaires en cours de \$818 millions, soit une croissance de 56%. Mais il faut dire qu'en décembre 1971 elles n'avaient que 6.3% de leurs actifs investis à ce poste alors que nous en avions 33.2%.

De septembre 1970 à septembre 1971 les sociétés de fiducie ont ajouté \$662 millions à leurs prêts hypothécaires en cours, soit une croissance de 18%. En septembre 1971, 51% de leurs actifs était investi à ce poste.

Reconnaissance de dette

Les statistiques rapportent un total de 325,000 prêts sur reconnaissance de dette effectués par les Caisses populaires en 1971 pour une valeur totale de \$484 millions. Mais, cette année encore, la plus grande partie des montants prêtés ne faisait que remplacer des prêts remboursés, de sorte qu'à la fin de l'année les prêts en cours sur reconnaissance de dette ne s'étaient accrus que de \$56 millions ou 13%. De novembre 1970 à novembre 1971, les banques à charte ont ajouté \$1,093 millions à leurs prêts personnels en cours, soit une croissance annuelle de 24%.

Les dernières statistiques complètes sur le crédit à la consommation au Canada datent de septembre 1971. À cette date, le crédit à la consommation atteignait presque \$12 milliards et avait augmenté depuis septembre 1970 de \$1,123 millions ou 9.5%. 93% de cette croissance était imputable aux banques à charte, soit \$1,045 millions. Les sociétés de financement des ventes et de crédit au consommateur avaient vu leurs prêts en cours diminuer de \$198 millions et les Caisses populaires et les Credit Unions avaient vu leurs prêts à la consommation augmenter de \$190 millions tandis que les autres prêteurs voyaient leurs affaires augmenter de \$86 millions seulement. Ces chiffres sont assez révélateurs de la politique des banques à charte dans ce secteur.

Pour mieux réaliser l'effet de cette politique, nous y gagnerions à regarder le phénomène en longue période. Le tableau suivant nous le définit bien. Nous réalisons que de 1960 à 1971 notre part du marché du crédit à la consommation est passée de 11% à 14% pendant que les banques à charte voyaient leur part croître de 21% à 46% aux dépens des autres prêteurs, notamment aux dépens des sociétés de financement des ventes et des sociétés de crédit à la consommation ainsi que des magasins à rayons ou de détail. Ce sont là des changements majeurs que nous ne pouvons pas ignorer.

Mais ce sont là des chiffres canadiens ; les chiffres québécois seraient-ils différents ? Ici, nous devons malheureusement procéder par estimation mais une analyse sérieuse des statistiques nous permet d'établir qu'il y aurait au Québec \$3.5 milliards de crédit à la consommation. De ce marché, les Caisses d'épargne et de crédit détiendraient environ \$550 millions, les sociétés de financement des ventes et de crédit à la consommation \$750 millions, les banques à charte auraient environ \$1,550 millions, et les autres prêteurs environ \$650 millions. C'est dire que les banques à charte auraient 44% du marché et que les Caisses d'épargne et de crédit n'en auraient que 16%.

L'étude de marché « Image des Caisses populaires » réalisée par le Service de la Recherche de notre Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins nous laisse voir que 67% de la population adulte francophone est membre de Caisses populaires. Les renseignements obtenus

par cette même étude de marché établissaient que les Caisses d'épargne et de crédit au Québec recueillent environ 40% des dépôts d'épargne des citoyens québécois. Mais les Caisses d'épargne et de crédit ne détiendraient que 16% du crédit à la consommation. Au cours des années 1960, nous avions fait des pas rapides dans ce secteur du crédit à la consommation ; mais il semble que nous sommes présentement « essoufflés ». Manquons-nous de publicité spécifique sur ce sujet ? Serions-nous trop exigeants ? Nos structures d'autorisation de prêts seraient-elles trop lourdes ? Les demandes d'emprunt sont-elles moins fortes ? Il importe de nous interroger là-dessus et de nous assurer si nous répondons au mieux aux besoins de nos membres.

Les Caisses populaires ont connu en 1971 une croissance exceptionnelle de leur passif dépôt. Cette croissance s'est traduite surtout par une augmentation de leur liquidité qui, au 31 décembre dernier, était de 46.5%.

En décembre 1970, une étude du Service des Placements intitulée « Normes de liquidité et administration de nos réserves » indiquait que si l'administration de nos liquidités était réorganisée nous pourrions fonctionner avec un coefficient de liquidité de 35% ou s'en approchant. Dans ce cas, nous pourrions libérer jusqu'à \$275 millions pour des prêts personnels et hypothécaires. De tels changements signifieraient une plus grande décentralisation des fonctions au niveau local et une plus grande satisfaction des besoins des membres. Pouvons-nous les réaliser efficacement ? Ce n'est que collectivement que nous pouvons apporter une réponse à cette question en réfléchissant bien aux besoins de nos membres et de la société et en précisant l'orientation de nos politiques face à l'avenir qui se fait plus exigeant.

Je vous soumets maintenant une esquisse des réalisations les plus importantes de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins au cours de l'année 1971.

SIC Le Service d'Informatique aux Caisses populaires

À la fin de 1971, 86 Caisses populaires étaient reliées à notre système de télétraitements. 298 terminaux étaient utilisés pour le bénéfice de 534,800 folios, soit 1,149,000 comptes d'épargne et de capital social et 93,200 comptes de prêts.

42 Caisses avaient ainsi été intégrées en 1971, presque toutes durant les 4 derniers mois de l'année.

Les intégrations avaient d'ailleurs été suspendues au début de 1971 afin de permettre une concentration des efforts sur le parachèvement de la programmation. C'est ainsi qu'au cours des 7 premiers mois de l'année, devenaient opérationnels : l'épargne à terme, les ouvertures et fermetures de comptes et de folios en direct, les prêts, etc. Ceci complétait la programmation, telle que prévue. Restait évidemment à faire le rodage de tous ces programmes.

Pendant cette même période, de nombreuses améliorations ont aussi été apportées au réseau de communications, conséquence de l'utilisation des terminaux modèle 8, à la place des modèles 5. D'autre part,

plusieurs stages d'information à l'Institut Coopératif Desjardins et de nombreuses rencontres avec les gérants des Caisses populaires étaient organisés de façon à faciliter le processus d'intégration qui devait reprendre à la fin de septembre 1971.

Les Caisses intégrées ont malheureusement eu à subir certaines difficultés à la fin de novembre, début de décembre. Les pannes étaient fréquentes, les rapports livrés en retard, en un mot, le système ne donnait pas la performance attendue et d'ailleurs promise par le fournisseur.

De nombreuses rencontres ont été organisées avec les représentants d'IBM. Les gérants des Caisses intégrées, les membres du Comité de trésorerie, les représentants de la Fédération, ont tour à tour exercé les pressions nécessaires au règlement des problèmes. Les conséquences furent heureuses et nous ont permis de continuer les conversions en 1972.

Le personnel de la Fédération affecté au télétraitemet a été regroupé à Montréal, au centre-ville, de façon à faciliter les communications avec le fournisseur notamment.

Malgré ces aléas, non acceptables, mais inhérents, semble-t-il, à l'implantation d'un système intégré comme le nôtre, nous devons être fiers d'avoir développé un système qui fait l'envie de plusieurs institutions. Nous avons, en effet, reçu plusieurs visiteurs de diverses institutions (Gouvernement, Caisses populaires, Credit Unions, Banques) du pays et même d'Europe.

Nous ne nous arrêtons pas pour autant dans nos recherches. Des études se poursuivent sur les améliorations à apporter au système, sur sa rentabilité et ses éléments de contrôle ; plusieurs services de la Fédération y collaborent.

Ont aussi été organisés, le Comité consultatif des gérants des Caisses intégrées et des visites périodiques à d'autres institutions utilisant une forme ou une autre de télétraitemet.

Une planification à long terme se poursuit. Des négociations sont en cours avec des fournisseurs d'équipement et de service. La Fédération est à la recherche de solutions économiques et suffisamment souples pour permettre d'assurer un développement normal, tout en améliorant la fiabilité du système.

SOC — SEC

Concurremment à SIC, le système d'organisation des Caisses populaires a vu le jour. Les Services Techniques ont agi comme le moteur de SOC. C'est au début de '71 que paraissait au nouveau manuel de comptabilité et de régie interne entièrement revisé. SOC mis à jour et constamment complété s'implante progressivement dans les Caisses populaires avec les équipes des Unions régionales. C'est le Service d'Éducation qui a réalisé le guide de formation du personnel à SOC en étroite collaboration avec les Unions régionales, d'ailleurs le Service d'Éducation avait déjà travaillé à la planification et à la mise en marche de cours sur la comptabilité d'exercice nécessaire à l'implantation de SOC.

L'interaction du système SOC qui vise à intégrer les opérations comptables et du système SIC amenait le système d'évaluation des tâches des Caisses populaires, ou le système SEC. C'est le Service du Personnel qui de façon déterminante a développé ce système. En étroite collaboration avec les Services Techniques l'implantation de SEC a été entreprise avec la coopération active des Unions régionales dans les Caisses populaires où prévaut le système traditionnel d'opérations.

SEC a déjà des répercussions immédiates sur la vie commune des Caisses populaires ; en outre, ses effets sont notables dans les cas de négociations collectives car il favorise une certaine uniformité et tend à contrecarrer le phénomène d'escalade toujours présent.

Inspection

Le Service de l'Inspection a évolué rapidement pour répondre aux besoins plus exigeants que nos progrès importants commandent.

Le cycle d'inspection tel qu'il avait été structuré dans le passé créait l'obligation de visiter chacune des Caisses populaires ou Unions régionales affiliées dans l'année du calendrier, ce qui postulait, au départ, de considérer l'année civile *comme base de CALCUL* dans la poursuite de nos objectifs d'inspection.

Dans le respect de la loi et des règlements, et en conformité avec les ententes conclues avec le Gouvernement provincial du Québec, nous avons estimé qu'il devenait plus logique de postuler que, désormais, ce serait l'exercice financier de chacune des Caisses populaires qui guiderait notre action en ce domaine.

Cette approche rationnelle nous permettait, outre de respecter les contraintes qui nous sont imposées, d'exercer le contrôle efficace que l'on attendait de l'inspection en 1971, avec les ressources humaines et budgétaires mises à notre disposition.

En conséquence, nous avons, depuis janvier 1971, procédé à l'inspection de toutes les Unions régionales et de leurs Caisses populaires affiliées, en tenant compte de l'exercice financier de chacune.

Signalons en outre à votre attention que, selon la planification décidée en 1970, nos inspecteurs ont dressé et certifié les états financiers, établis conformément à la comptabilité d'exercice, de 257 Caisses populaires possédant un actif global d'environ 1 milliard de dollars. Par ailleurs, 45 Caisses populaires possédant, chacune, un actif considérable, ont reçu une visite supplémentaire au cours de laquelle nos inspecteurs ont vérifié le portefeuille des prêts hypothécaires.

Soulignons encore que les opérations des Unions régionales ont été suivies de façon systématique et que leurs états financiers ont été certifiés par nos experts-comptables.

Au cours de cette même année 1971, le Service de l'Inspection s'est efforcé, pour satisfaire à toutes les contraintes que nous impose l'actuel contexte légal, réglementaire et technique, d'adapter son organisation et son fonctionnement aux réalités de l'heure. Cela signifie, en substance, que nous continuerons en 1972, à remplir avec toute l'efficacité souhaita-

ble le rôle délicat qui nous est dévolu de veiller à la sécurité des épargnes confiées aux Caisses populaires par les membres.

Fiscalité Taxation – Impôt

L'étude du nouveau projet de loi (Bill C-259) et l'évaluation des implications sur les opérations des Caisses populaires ont été menées conjointement par les Services techniques et par le Service de la Recherche. Pour obtenir les amendements désirés, il y a eu par la suite plusieurs rencontres avec les autorités fédérales tant auprès des hauts fonctionnaires que des parlementaires.

Des amendements ont été demandés afin d'obtenir un régime de taxation qui respecte au maximum les caractéristiques juridiques et coopératives des Caisses populaires.

Nous avons ensuite développé des instruments de travail pour faciliter l'intégration des Caisses populaires au nouveau régime de taxation.

La loi étant maintenant ce qu'elle est, nous avons développé des instruments de travail pour en faciliter l'application dans les Caisses populaires. Nous avons prévu des séances d'information destinées au personnel des Unions régionales, la publication d'un bulletin « fiscal » dont le premier numéro a déjà paru. Pour les cas particuliers et complexes, nous avons une équipe de spécialistes pour répondre aux demandes des Caisses populaires et des Unions régionales. Nous prévoyons également entretenir des négociations éventuelles avec les autorités compétentes. Ces instruments de travail relèvent des Services techniques.

Éducation et information

L'obtention des objectifs économiques et sociaux de nos opérations a été principalement caractérisée par les fonctions éducatives et informatives de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

Les stages en gestion ont continué ; 635 gérants et gérants adjoints en ont profité. De plus, le Service de l'Éducation a mis sur pied 18 stages de formation technique ; 428 participants ont suivi ces cours qui se divisaient comme suit : comptabilité d'exercice, SIC ET SOC.

Notre collaboration a été aussi acquise aux Unions régionales vis-à-vis des cours d'éducation à la consommation aussi comme ceux tenus au CEGEP Bois-de-Boulogne ; environ 60 personnes ont bénéficié de ce cours qui s'échelonne sur une période de 5 ans.

Ces cours sont reconnus par le Ministère de l'éducation. Un comité de travail a mis au point, avec la collaboration de Novalis, un vaste projet d'éducation à la consommation destiné au public.

Dans le même ordre d'idée, la formation économique et sociale des jeunes des niveaux de 4^e, 5^e et 6^e années, nous a amenés à réaliser un montage audio-visuel en collaboration avec Radio-Québec, « Trois pas en économique ». Ce montage audio-visuel est actuellement utilisé dans un bon nombre d'écoles.

D'autre part *la Revue Desjardins* s'est efforcée d'accompagner et de suivre les réalisations sociales et économiques non seulement de la Fédération, des Unions régionales et des Caisses populaires, mais aussi des autres institutions afin de renseigner le plus grand nombre possible d'administrateurs, désireux de l'être, sur l'évolution de notre réalité socio-économique. La revue *Ma Caisse Populaire* a subi des transformations profondes quant à sa présentation ; le contenu a également été plus actualisé.

Le journal *UNI-D* qui s'est fixé comme objectif de favoriser le sentiment d'appartenance du personnel à l'ensemble du Mouvement des Caisses populaires Desjardins a aussi été lancé ; à la fin de l'année on peut dire que la totalité des employés au service du Mouvement recevait ce journal bi-mensuel.

Dans un concept de communication globale, nous avons tenu à expliquer et à présenter notre campagne de publicité éducative au plus grand nombre possible d'employés du Mouvement des Caisses populaires Desjardins. En collaboration avec le Service du Personnel, nous avons tenu alternativement à Québec et à Montréal deux réunions à cet effet. Plus de 2,500 membres du personnel des Caisses populaires et des institutions Desjardins ont assisté à ces réunions.

La publicité a contribué à révéler la présence dynamique non seulement de la Caisse populaire mais également des autres institutions du Mouvement. Notons aussi que l'Association Canadienne des Annonceurs a considéré notre campagne de publicité éducative comme étant parmi les cinq meilleures au Canada.

Au-delà de la création publicitaire, de la production de messages et des commandites, l'étude sur l'image des Caisses populaires entreprise par le Service de la Recherche et de la statistique, s'est avérée la source principale de documentation pour fixer les objectifs à atteindre.

La jonction qui s'établit entre recherche, éducation, information et publicité, et services techniques a grandement contribué à aider l'entreprise à communiquer plus fidèlement et plus sûrement la synthèse des Caisses populaires et du Mouvement en général.

Au cours de l'année, un certain nombre de rencontres ont eu lieu entre les services de notre Fédération et leurs équivalents tant dans les Unions régionales que dans les institutions. Ces rencontres qui iront en s'intensifiant représentent des conditions essentielles au fonctionnement de toutes nos institutions.

Le secrétariat

Le Secrétariat de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, dans la définition même de ses fonctions qui l'amènent à être présent dans la majorité des comités et des commissions, répond, somme toute, de la même réalité. Qui plus est, la fonction du Secrétariat a été élargie au début de 1971 et se double maintenant de celle du contentieux.

C'est ainsi qu'ont été référencés au contentieux de notre Fédération le projet de règlement de régie interne des Caisses populaires et le projet de

loi concernant la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, bill 91, qui est devenu depuis le 23 décembre dernier notre loi spéciale.

Conclusion

Dans le contexte qui est nôtre, ce que nous venons de vous communiquer nous paraît comme étant lourd de responsabilités et de conséquences. Nous devons bon an mal an faire la synthèse des attentes de nos 2,650,000 membres. Nous devons faire cette synthèse dans le respect de l'autonomie des Caisses locales, des Caisses régionales et des institutions qu'elles possèdent.

Nous savons aussi que le Mouvement des Caisses populaires Desjardins qui est d'abord et avant tout formé de 2,650,000 membres, correspond de plus en plus à une espèce de conscience communautaire.

Cette conscience communautaire ou collective des Canadiens-français nous devons la sentir au cœur même de notre Mouvement.

Les membres doivent pouvoir participer de plus en plus à la vie de leur Caisse populaire et doivent s'attendre toujours que leur coopérative d'épargne et de crédit les serve très bien dans le plus grand respect.

Chaque membre d'une Caisse populaire, en plus de sa conscience individuelle, possède aussi une conscience de groupe qui, passant par sa Caisse populaire, remonte naturellement à un niveau supérieur de conscience collective. Ce même membre s'attend alors à être satisfait dans ses aspirations communautaires et le corollaire inévitable de cette attente c'est la réalité d'une institution capable de la satisfaire.

Cette institution, de par la volonté des Caisses populaires, des Unions régionales et des Institutions ; de par la volonté de notre Assemblée nationale, c'est notre Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins. S'UNIR POUR SERVIR.

MA VIVE GRATITUDE

À NOTRE DISTINGUÉ PRÉSIDENT DONT LA SAGESSE ET L'ENCOURAGEMENT M'ONT ÉTÉ UNE AIDE PRÉCIEUSE ; À TOUTE L'ÉQUIPE DES DIRECTEURS DE SERVICE ET AU PERSONNEL DONT JE LOUE L'ARDEUR AU TRAVAIL ET L'EXCELLENTE COOPÉRATION.

Paul-Émile Charron, *directeur général*

LES DIRECTEURS DE SERVICE DE LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS



MARC LEMIEUX
SERVICES ADMINISTRATIFS



LOUIS ARNAUD
SERVICE DE L'INSPECTION



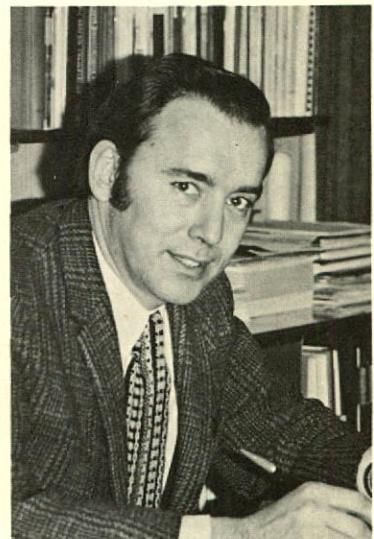
VALBERT DUGAS
SERVICE DES PLACEMENTS



GILLES JOBIN
SERVICE DU PERSONNEL



RAYMOND BLAIS
SERVICES TECHNIQUES



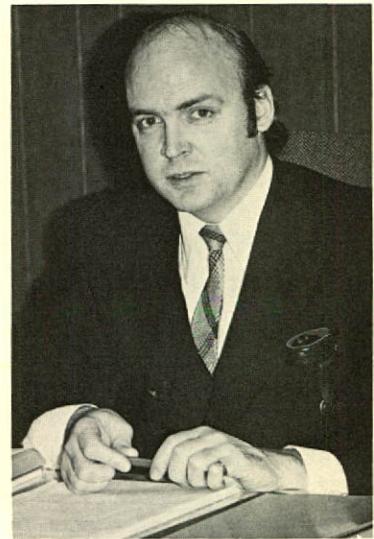
ANDRÉ MORIN
SERVICE DE LA RECHERCHE



IRENÉE BONNIER
SERVICE DE L'ÉDUCATION



ANDRÉ KALTENBACK
SERVICE DE L'INFORMATION
ET DE LA PUBLICITÉ



ROBERT GIROUX
SERVICE DU SECRÉTARIAT

État consolidé de l'actif et du passif des 1,284 Caisses populaires et des 10 Unions régionales au 31 décembre 1971

Actif	Caisse populaires	Unions régionales	État consolidé	En % de l'actif
ENCAISSE				
Argent en main	\$ 45,822,098	\$ 10,023,410	\$ 55,845,508	
Dépôts banques à charte	1,924,354	43,674,483	45,598,837	
Dépôts Caisses centrales	420,847,870	15,167,242		(1)
Dépôts autres Caisses pop.	497,713	202,215		(1)
Indéterminé ou divers	9,750,330	59,768,688 ⁽⁵⁾	69,519,018	
Transit et chèques en main	7,288,307	10,856,275	46,119,365 ⁽²⁾	
	\$ 486,130,672	\$139,692,313	\$ 217,082,728	8.4
PLACEMENTS				
Parts à l'Union régionale	11,801,329			(3)
Obligations et divers	615,999,426	239,693,352	855,692,778	
	\$ 627,800,755	\$239,693,352	\$ 855,692,778	33.2
PRÊTS				
Prêts sur rec. de dette	493,469,876	42,091,729	531,927,163 ⁽⁴⁾	20.7
Prêts sur hypothèques	846,173,519	7,330,425	853,468,944 ⁽⁴⁾	33.1
	\$1,339,643,395	\$ 49,422,154	\$1,385,396,107	53.8
Immeubles	71,009,215	8,011,899	79,021,114	3.1
Inventaire	26,536,470	10,963,599	37,500,069	1.5
TOTAL DE L'ACTIF	\$2,551,120,507	\$447,783,317	\$2,574,692,796	100.0
Passif				
Capital social	\$ 197,118,544	\$ 11,856,815	\$ 197,174,030	
Épargne venant des C.P.	497,713	404,524,984		(1)
Épargne venant des C. cent.	202,215	3,515,345		(1)
Autre épargne	2,190,467,747	10,793,120	2,201,260,867	
Dû aux membres	2,388,286,219	430,690,264	2,398,434,897	
Emprunts venant des C. cent.	3,669,442			(4)
Emprunts des banques				
Emprunts d'autres sources	52,772	224,337	277,109	
Divers	13,229,264	2,972,104	16,201,368	
TOTAL DU PASSIF	\$2,405,237,697	\$433,886,705	\$2,414,913,374	
Bénéfices non répartis	33,633,792	2,275,761	35,909,553	
Patrimoine	112,249,018	11,620,851	123,869,869	
GRAND TOTAL	\$2,551,120,507	\$447,783,317	\$2,574,692,796	

(Note 1.) Les dépôts des C. P. ou des U. R. dans d'autres C. P. ou d'autres U. R., constituent un double emploi des mêmes fonds et ne doivent pas apparaître au bilan consolidé.

(Note 2.) Le transit ou dépôt flottant à l'intérieur du mouvement est la différence entre ce que les C. P. et les U. R. ont en dépôt dans les U. R. et l'épargne des U. R. venant de ces institutions. Ce transit est uniquement le transit interne du mouvement. Le mouvement supporte également un fort transit externe.

(Note 3.) Les parts des C. P. à l'Union régionale sont

un double emploi et ne doivent pas apparaître au bilan consolidé.

(Note 4.) Les prêts des U. R. sont constitués partiellement des emprunts des C. P. Ce double emploi a été enlevé. Quand les emprunts sont faits à l'extérieur du mouvement, ils apparaissent au bilan consolidé.

(Note 5.) Comprend les dépôts à terme des Unions Régionales.

Service de la Recherche
Fédération de Québec des C.P.D.

Distribution estimative des placements au 31 décembre 1971

		Caisse populaires ⁽¹⁾	Unions régionales ⁽²⁾	Consolidé
CANADA	En millions de \$	30.0	29.7	59.7
QUÉBEC		108.4	94.8	203.2
MUNICIPALITÉS		229.0	50.5	279.5
COMMISSIONS-SCOLAIRES		151.3	27.3	178.6
COOPÉRATIVES		3.1	5.0	8.1
INST. RELIGIEUSES, FABRIQUES		23.7	7.7	31.4
HÔPITAUX		18.7	4.6	23.3
SOCIÉTÉ GÉN. DE FINANCEMENT		5.6	1.7	7.3
MOUVEMENT DESJARDINS		12.5	1.4	13.9
DÉPÔTS À TERME		6.0	—	6.0
ACTIONS ET PLACEMENTS DIVERS		27.8	16.9	44.7
TOTAL		616.0	239.7	855.7

(Note 1.) Pour les Caisse populaires, la distribution estimative au 31 décembre 1971 est basée sur l'analyse des placements à la fin de l'annee sociale 1970.

(Note 2.) Pour les Unions rég., la distribution estimative au 31 décembre 1971 est basée sur l'analyse des placements à la fin de l'année sociale 1971.

Répartition des prêts en cours au 31 décembre 1971

Prêts en cours	Caisse populaires	Unions régionales	Consolidé
CORPS PUBLICS			
Coopératives	\$ 3,658,641.	\$ 3,697,140.	\$ 7,355,781.
Fabriques et Institutions religieuses	3,367,309.	11,922,613.	15,289,922.
Municipalités	8,097,632.	4,505,865.	12,603,497.
Comm. Scolaires et Min. éducation	18,085,443.	20,846,262.	38,931,705.
Sous-total des Corps publics	\$ 33,209,025.	\$ 40,971,880.	\$ 74,180,905.
PARTICULIERS			
Rec. de dette	\$ 460,260,851.	\$ 395,261.	\$ 460,656,112.
Hypothèques	846,173,519.	3,283,249.	849,456,768.
Sous-total des particuliers	1,306,434,370.	3,678,510.	1,310,112,880.
Avances aux Caisse pop.	—	1,102,322.	1,102,322.
Prêts aux C.P.	—	3,669,442.	—
TOTAL	\$1,339,643,395.	\$49,422,154.	\$1,385,396,107.

Bilan consolidé au 31 décembre 1971

ACTIF	1971	1970
Disponibilités		
Encaisse et avoir à la caisse centrale	\$ 224,565	\$ 551,981
Comptes à recevoir	1,326,240	
DÉDUIRE: Provision pour pertes sur créances	4,981	
	1,321,259	230,538
Contributions à recevoir	2,701,539	
Avances aux employés	55,933	42,917
Dépôts garantis		350,000
Intérêts courus sur dépôts garantis et sur placements	39,086	33,155
Inventaire de marchandises au plus bas du coût ou de la valeur de réalisation nette	267,603	234,771
Frais encourus d'avance	14,248	5,157
	\$4,624,233	\$1,448,519
Placements		
Dépôts garantis	\$1,500,000	
Obligations, au coût (valeur courante \$521,538)	498,118	
Actions, au coût (valeur courante \$38,300)	112,300	
Placements dans les organismes du Mouvement Desjardins, au coût	41,001	
Prêts aux Caisses populaires	318,334	
Parts sociales, au coût	100	
	2,469,853	2,200,465
Immobilisations		
Terrain, aménagements paysagistes, bâtisse, mobilier, automobiles et camion, au coût	\$1,161,793	
DÉDUIRE: Amortissement accumulé (Note 1)	344,597	
	817,196	766,043
Frais différés		
Améliorations locatives, au coût	\$ 10,725	
DÉDUIRE: Amortissement accumulé	3,740	
	\$ 6,985	
Coût de programmation	30,667	
	37,652	5,706
Autre actif		
Investissement dans le télétraitement (Note 2)	534,789	198,387
	\$8,483,723	\$4,619,120

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL

ÉMILE GIRARDIN, président

JEAN-MARIE OUELLET, secrétaire

PASSIF	1971	1970
Exigibilités		
Chèques non présentés à la Caisse centrale	\$ 892,461	\$ 473,880
Comptes à payer et frais courus	994,093	554,495
Intérêts à payer sur capital social	15,684	15,684
	\$1,902,238	\$1,044,059
Revenu différé	7,234	7,538
	\$1,909,472	\$1,051,597
AVOIR DES MEMBRES		
Capital social	\$ 261,400	\$ 261,400
Revenus non distribués		
Fonds général	4,001,716	1,316,281
Fonds de sécurité	2,311,135	1,989,842
	\$6,574,251	\$3,567,523
	\$8,483,723	\$4,619,120

(Note 1.) **AMORTISSEMENT DES
IMMOBILISATIONS**

Au cours de l'année 1971, la fédération a changé sa politique d'amortissement de la méthode de la ligne droite à la méthode du solde décroissant.

(Note 2.) **INVESTISSEMENT DANS LE
TÉLÉTRAITEMENT**

L'excédent des dépenses sur les revenus du télétraitemen au montant de \$336,402 pour l'année terminée le 31 décembre 1971 a été capitalisé au poste « Investissement dans le télétraitemen ». Ce montant a été ajouté au solde de \$198,387 du 31 décembre 1970.

La direction de la fédération se propose d'amortir ces coûts d'investissement au montant de \$534,789 sur une période de 5 ans et au fur et à mesure que les revenus nets de ce service le permettront.

(Note 3.) **CONTRIBUTIONS**

Au cours de l'année, les administrateurs ont modifié le mode de contribution des Caisse populaires Desjardins à la fédération. Ce nouveau mode de contribution est calculé à l'aide de l'actif à la fin de chaque mois de l'année du calendrier et à compter du 1^{er} janvier 1971.

Les contributions versées par les caisses au cours de l'année basées sur l'actif au 31 décembre 1970 ont été créditées aux comptes des revenus non distribués et les contributions versées par les caisses au cours de l'année basées sur les bénéfices nets ont été appliquées en compte sur les contributions de 1971.

Les revenus de contributions apparaissant aux états financiers ont été calculés selon la nouvelle base de répartition.

Rapport des vérificateurs

Nous avons examiné le bilan de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisse populaires Desjardins au 31 décembre 1971, et l'état du revenu net et des revenus non distribués pour l'année terminée à cette date. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et les sondages des livres et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, d'après les renseignements et explications qui nous ont été fournis et d'après ce qu'indiquent les livres de la Fédération, ces états financiers, compte tenu des notes s'y rapportant, présentent fidèlement la situation financière de la Fédération au 31 décembre 1971 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

RUEL, ROY, MOREAU & ASSOCIÉS,
Comptables Agréés

Lévis, le 11 février 1972.

État du revenu net et des revenus non distribués du fonds général pour l'année terminée le 31 décembre 1971

Revenus

	Budget
Contributions	\$3,560,583
Revenu net du service de l'approvisionnement	96,712
Revenu net des services auxiliaires aux Caisses	283,642
Revenu net de placements	30,509
Autres	24,155
	<hr/>
	\$3,995,601
	<hr/>
	\$3,211,162

Dépenses

Direction générale	164,314	154,135
Frais généraux	268,957	238,648
Services administratifs	525,894	519,462
Service de l'éducation	143,632	175,089
Service de l'information et de la publicité	208,762	170,458
Service de l'inspection	1,373,629	1,421,998
Service du personnel	128,670	155,057
Service des placements	81,385	91,575
Service de la recherche	128,163	140,159
Service du secrétariat	86,043	81,518
Services techniques et section des immeubles	151,256	152,130
	<hr/>	<hr/>
	\$3,260,705	\$3,300,229
	<hr/>	<hr/>

Revenu net pour l'année	734,896	(89,067)
	<hr/>	<hr/>

Revenus non distribués au début de l'année	1,316,281
	<hr/>

Ajouter: Régularisation des contributions des années antérieures (Note 3)	1,957,628
	<hr/>

Déduire: Régularisation des dépenses de l'année antérieure	7,089
	<hr/>

Revenus non distribués à la fin de l'année	\$4,001,716
	<hr/>

État du revenu net et des revenus non distribués du fonds de sécurité pour l'année terminée le 31 décembre 1971

Revenus

Contributions	\$ 174,738
Intérêts	141,968
<hr/>	
	\$ 316,706

Dépenses

Assurance fidélité	\$ 31,310
Octrois aux Unions Régionales et aux Caisses populaires	25,000
Honoraires d'administration	2,500
<hr/>	
	58,810

Revenu net pour l'année \$ 257,896

Revenus non distribués au début de l'année \$1,989,842

Ajouter: Régularisation des contributions
des années antérieures 63,397

2,053,239

Revenus non distribués à la fin de l'année \$2,311,135

Couverture et maquette : Pierre Brousseau

Réalisation : Service de l'information et de la publicité.
La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

Impression : Charrier & Dugal (1965) Ltée

PHOTOS: MINISTÈRE DU TOURISME,
DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

**LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC
DES CAISSES POPULAIRES
DESJARDINS**



150, avenue des Commandeurs,
Lévis, Prov. de Québec, Canada.